

Du prince et des lettres

DU MÊME AUTEUR
AUX ÉDITIONS ALLIA

De la tyrannie

VITTORIO ALFIERI

Du prince et des lettres

Suivi de
La Morale intransigeante de l'homme libre
par PIERO GOBETTI



ÉDITIONS ALLIA

16, RUE CHARLEMAGNE, PARIS IV^e

2010

TITRE ORIGINAL

Del principe e delle lettere

Socordiam eorum inridere libet, qui præsentī potentia credunt exstingui posse etiam sequentis ævi memoriam.

TACITO, *Annali*, libro IV

On se plaît à railler l'aveuglement de ceux qui, par leur tyrannie actuelle, croient pouvoir étouffer jusqu'au souvenir dans la génération suivante.

TACITE, *Annales*, livre IV

Rédigé de 1778 à 1786, *Du prince et des lettres* de Vittorio Alfieri a paru à la Tipografia de Kehl en 1795. Il a ensuite été traduit de l'italien par M*** et publié en 1818 chez Emery Delauney et Pelicier, libraires à Paris. C'est cette traduction revue et corrigée que nous publions aujourd'hui.

© D.R. pour la photographie.

© Éditions Allia, Paris, 1989, 2010.

PRÉFACE DE L'AUTEUR

IL me sembla, pendant l'erreur d'un songe, que j'étais transporté sur l'aile légère des zéphirs ; je voyais sur la double colline les neuf vierges dont les sublimes inspirations étendent l'existence de l'homme.

“Nous t'avons guidé jusqu'ici, me dit la première, non point pour que tu t'en orgueillisses, mais afin que tu puisses dissiper l'erreur qui cache notre origine aux yeux du vulgaire.

Soit ignorance, soit mauvaise foi, on prétend que nous sommes issues de Jupiter ; nous sommes filles de la liberté.

Va, instruis l'univers, et que tes mâles accents proclament si hautement la vérité, qu'ils retentissent dans tous les siècles et réveillent ceux dont la servitude étouffe encore la voix.”

LIVRE PREMIER
AUX PRINCES
QUI NE PROTÈGENT POINT LES LETTRES

IL n'est que trop vrai que la force, et non le savoir, gouverne le monde, puisque ceux qui le régissent peuvent être et sont souvent ignorants ; ainsi donc lorsqu'un prince protège les lettres, il le fait par vanité ou par ambition. On sait que des actions communes deviennent grandes, racontées par d'illustres auteurs ; de là vient que le prince qui n'est pas grand par soi-même cherche quelqu'un capable de le représenter comme tel.

Tout honnête homme doit s'affliger de voir des plumes mensongères se prostituer à vil prix, et les esprits les plus rares et les plus élevés consentir à rehausser des êtres médiocres. En cherchant ainsi à tromper la postérité, les écrivains déshonorent leur art et eux-mêmes.

Princes, qui ne protégez pas les lettres, c'est à vous que j'adresse ce premier livre, spécialement consacré à présenter les rapports existant entre vous et ceux qui les cultivent. C'est la plus sincère reconnaissance qui m'engage à vous le dédier, puisque, ne cherchant point à corrompre les écrivains, vous consentez à être tels que vous êtes, aux yeux de vos contemporains et à ceux de la postérité, si toutefois elle doit jamais s'occuper de vous.

I. SI LE PRINCE DOIT PROTÉGER LES LETTRES

PROTECTION, honneurs, encouragements, récompenses ! tels sont les cris que j'entends proférer de toute part par cette troupe mercenaire qui veut assimiler les divines lettres aux objets d'un vil trafic ; mais quel est le résultat ordinaire de ces clameurs ? la bassesse d'une demande et la honte d'un refus.

Que répond le prince ? Que les gens de lettres sont inutiles au bien public qui émane entièrement de sa personne dans laquelle il le pose ; qu'ils portent quelquefois atteinte à la parfaite soumission en cherchant à découvrir des principes qui doivent rester cachés, et, qu'en un mot, ils sont plus à craindre que dignes d'estime.

Je me propose de traiter, aussi profondément que je le pourrai, les questions politiques que je viens de poser. J'essaierai d'abord de pénétrer dans la pensée du prince et je dirai, dans ce premier livre, quelles sont les raisons qui lui parlent pour ou contre les lettres, et si, par conséquent, il doit ou non les protéger.

II. DU PRINCE

MAIS avant tout, afin de bien s'entendre, il me paraît nécessaire de définir le plus exactement possible les deux mots qui feront office de pivot tout au long de ce traité. Devant donc spécifier ce qu'on doit entendre par un prince, je dirai que, de notre temps, le mot PRINCE signifie : *Celui qui peut ce qu'il veut et qui veut ce qui lui plaît le plus ; qui n'est tenu de rendre compte de ses actions à personne ; qui n'excepte rien de son pouvoir, et à l'autorité duquel personne ne peut s'opposer.*

Un tel prince, placé au milieu des hommes comme le serait un lion dans le sein d'un troupeau, n'a d'autre lien dans la société que celui du maître avec l'esclave. Il n'a ni supérieurs, ni égaux, ni parents, ni amis ; et quoique tous soient ses ennemis, l'opinion lui donne une force telle que l'on peut dire qu'il n'a pas non plus d'ennemis. Il ne se croit pas de la même espèce que les autres hommes, et il doit effectivement se trouver différent, puisque, bien que ceux-ci lui ressemblent en apparence, par l'extérieur, l'action et l'intelligence, ils s'assujettissent aveuglément à lui et font voir en même temps dans leur soumission et sa grandeur et leur petitesse. Ce prince, peu habitué à raisonner et encore moins à réfléchir, ne reconnaît entre les hommes d'autre différence que celle que donne la force : non pas la force physique, parce qu'il n'en a aucune, mais celle qui réside dans l'opinion du grand nombre d'hommes, exécuteurs vendus de ses volontés souveraines. Tout mérite, toute science, toute vertu, toutes les qualités qui distinguent si éminemment les hommes, se courbent devant le prince sous le même joug ; le savant comme l'ignorant, le brave et le lâche, le fort et le faible, tous sont égaux et tremblent également en sa présence ; ainsi, sans un grand effort d'esprit, le prince conclut en lui-même que l'homme vraiment grand est celui-là seul qui, commandant aux autres hommes, les tient dans la contrainte ; et l'on ne saurait raisonner plus juste.

D'après ce principe, excellent pour celui qui gouverne, le prince en viendra au point de se considérer au-dessus de tout. Il ne reconnaîtra, il ne protégera dans cette tourbe soumise que l'excès de la soumission elle-même, et ceux qui n'auront d'opinion que la sienne.

III. DES LETTRES

QUE sont donc les véritables lettres ? Il est très difficile de les bien définir, mais il est certain qu'elles sont contraires au naturel, au génie, à l'intelligence, aux occupations et aux désirs du prince ; et il est de fait qu'aucun monarque ne fut, ni ne peut être un véritable homme de lettres. Or, comment pourrait-il raisonnablement protéger et favoriser un objet d'une telle importance, et dont, faute de le pouvoir connaître, il ne peut être le juge ? et, s'il n'est juge compétent, comment sera-t-il protecteur éclairé ? Par le jugement d'autrui. Et de qui ? De ceux qui l'entourent. Eh ! qui sont-ils ?

Si les lettres sont l'art d'instruire en amusant, de remuer, de cultiver et de bien diriger les affections humaines, comment pourront-elles pénétrer au-dedans de l'homme jusqu'à ses véritables passions, développer son cœur, l'exciter au bien, le détourner du mal, agrandir ses idées, le remplir d'un noble et utile enthousiasme, lui inspirer une bouillante ardeur pour la vraie gloire, lui faire connaître la sainteté de ses droits et le nombre infini de choses qui tiennent toutes aux véritables lettres ? Comment pourront-elles jamais produire de tels effets sous les auspices d'un prince ? et comment ce prince les encouragera-t-il lui-même à l'entreprendre ?

Le caractère distinctif des ouvrages auxquels le génie des lettres aura donné naissance dans une monarchie sera l'élégance de l'expression plutôt que la force et l'élevation de la pensée. Par conséquent, les plus importantes vérités, à peine indiquées çà et là avec timidité et recouvertes d'un voile épais, apparaîtront, pour ainsi dire, submergées au milieu de la flatterie et de l'erreur. De là,